



CR CAPA PLP 16 MARS 2018

ACADEMIE DE CRETEIL

POSTES ADAPTES / PROMOTIONS

☒ Postes adaptés :

- Sur les dossiers individuels : nous contacter à contact@cgteduccreteil.org

☒ Promotions :

- **Déclaration liminaire de la CGT** : CAPA toujours très attendue par les collègues dans un contexte de gel du point d'indice et hausse de la CSG, le passage d'échelon est la seule possibilité de rattrapage du pouvoir d'achat. PPCR : outil de management au détriment des personnels, nous revendiquons une déconnection totale de l'évaluation et de la rémunération. 90% des collègues n'auront jamais accès à la classe exceptionnelle qui repose complètement sur le fait du prince, le choix du recteur. 50 collègues dans le tableau ce jour n'ont pas été inspectés depuis plus de 10 ans, un collègue n'a pas été inspecté depuis 1998 : inégalités de traitement. Non prise en compte de l'intégralité des ASA au nom de contraintes techniques a priori : sur quel texte réglementaire se base le rectorat ? Nous accompagnerons les collègues dans les recours juridiques nécessaires en cas de non prise en compte de leur avancement spécifique d'ancienneté.

Voir notre déclaration ici.

- **Réponse de l'administration, M. Moissette DRRH** : problème d'inspection doit être réglé. L'ASA n'est pas un droit, nous suivons les instructions du Ministère. Avant le 1^{er} septembre 2017, cet avancement spécifique d'ancienneté ne sera pris en compte qu'à la prochaine promotion. Ce sont les directives du Ministère dans le cadre de la mise en œuvre technique de PPCR. Nous vous invitons à vous tourner vers le Ministère.

Réponse de Mme Delomel, inspectrice de l'Éducation nationale : ces cas d'inspections rares sont marginaux, 50 collègues non inspectés, ce n'est pas bien grave.

- **Réponse de la CGT** : la CAPA n'est pas une émanation du Ministère, nous sommes là pour vérifier l'application du droit. Aujourd'hui vous n'avez aucune réponse réglementaire à nous fournir, nous accompagnerons les collègues dans les recours juridiques nécessaires. Nous n'entérinerons pas un tableau de promotion qui ne respecte pas tous les droits des personnels. Nous demandons une suspension de séance pour échanger avec l'ensemble des commissaires paritaires.

Vœu de l'intersyndicale

L'unanimité des commissaires paritaires du corps des PLP de la CGT Educ'action, du SNUEP FSU et du SNETAA FO refusent d'entériner un tableau d'avancement qui ne respecte pas l'entièreté des droits des personnels. L'intégralité de l'Avancement Spécifique d'Ancienneté (ASA) n'est pas pris en compte dans le projet proposé par l'administration. L'administration ne peut justifier légalement cette situation. Nos organisations accompagneront les collègues lésés dans leurs recours. Nous décidons de voter contre ce tableau de promotion. Nous refusons d'être associés à cette rupture d'égalité.

10 POUR (unanimité des commissaires paritaires du corps des PLP) – 10 CONTRE (unanimité de l'administration)

Vote sur le tableau de promotion : 10 votes CONTRE / 10 votes POUR. Utilisation de la voix prépondérante par le DRRH.